



MON ENTREPRISE IDEALE - Approche innovante de découverte des emplois dans le pays de Fougères

Pays de Fougères, Marches de Bretagne

Fonds sollicités :

Europe - FEADER - LEADER

Axes :

Axe Services collectifs essentiels

Fiche Action :

Europe : 10. Accroître l'intégration de la jeunesse au projet de territoire

Fonctionnement / Investissement :

Fonctionnement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : MISSION LOCALE DU PAYS DE FOUGERES

N° SIRET : 353 665 938 00

Forme juridique : Association

L'entité appartient à un groupe : Non

Nombre de salariés ou d'agents (ETP) : 19.27

Total bilan annuel en k€ : 655.64

Année création : 1990

Secteur activité : Mission locale PAIO

Objet : Insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans

Appartenance fédération : Oui

Nombre de salariés : 19

Représentant de la structure demandeuse : LE GAC-COCHET Marie-Léone, Présidente

Représentant technique du projet : LEGRAND Joseph, Directeur, jlegrand@missionlocalefougères.fr

Adresse postale : 9 rue des Frères Duvéria. BP 70 335 - Nouvelle adresse à partir du 2 janvier 2017 : La Cristallerie 35303 F

Adresse électronique : ml@missionlocalefougères.fr

Tel : 02 90 80 50 10

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

REMARQUE : ce projet a fait l'objet de deux passages en CUP pour avis d'opportunité :

- une première fois, le 11 juillet 2016 : l'opération a obtenu un avis favorable (Note 16/20 - A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER)
- une seconde fois, le 24 avril 2017, à la demande du porteur : plus précisément, le maître d'ouvrage a souhaité faire part aux membres du CUP de l'avancée du projet et proposer de nouvelles conditions de réalisation (en termes de calendrier, d'ingénierie mobilisée et de plan de financement)

Sur le plan de l'adéquation entre les offres et demandes d'emploi, deux constats s'imposent :

1. UNE CERTITUDE : pour une grande majorité de demandeurs d'emploi et notamment les jeunes sans expérience, les portes des entreprises ne s'ouvrent pas facilement. En conséquence, les personnes construisent leur projet professionnel sans connaître avec exactitude, les conditions d'exercice des emplois visés et/ ou ont du mal à élargir leurs pistes de recherche.

Dans le pays de Fougères, cette dernière tendance est accentuée. Certains choix d'orientation opérés en formation initiale ne s'établissent que sur la base des formations proposées sur le territoire : celles-ci sont très majoritairement tournées sur les fonctions tertiaires, excluant de fait des emplois où des offres existent ;

2. UN PARADOXE : dans un contexte général de chômage, certaines entreprises ont des emplois à pourvoir sans parvenir à trouver de candidats. Les responsables déplorent bien évidemment cette situation mais pour y remédier, ils n'ont pas forcément l'occasion d'avoir une discussion avec les candidats potentiels pour présenter les postes disponibles et peut-être faire évoluer les représentations.

La situation du pays de Fougères est sur ce point emblématique. Marqué par son passé autour des industries de la chaussure mais aussi de la sous-traitance et maintenance (métallurgie, chaudronnage, soudure), le territoire a subi de plein fouet la disparition d'un très grand nombre d'emplois et de métiers. Aujourd'hui, l'industrie repart avec la mécanique de précision, l'affutage, le tournage, mais ces emplois sont mal identifiés et n'attirent pas forcément.

L'action « MON ENTREPRISE IDEALE » vise précisément au rapprochement des entreprises locales avec les jeunes en quête d'orientation et d'emploi...

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

Une méthode possible pour parvenir à l'ajustement entre offre et de demande de travail, est de chercher à transformer la demande pour qu'elle s'adapte à l'offre. Autrement dit, il peut être par exemple proposé à un candidat en quête d'orientation et d'emploi, d'acquérir les formations qui lui manquent.

L'initiative ici proposée vise une autre démarche et fait le pari que l'inadéquation entre les offres et demandes de travail est essentiellement une question de non-rencontre entre candidats et entreprises sur un bassin de vie donné. La résolution tient donc au rapprochement des deux entités. L'optique choisie se veut résolument positive : tout au long du processus de mise en relation, une idée sera mise en avant, celle de la recherche et construction conjointe de L'ENTREPRISE IDEALE. C'est cette idée qui servira de fil rouge à toute l'expérimentation.

Plus précisément, la méthode tient en plusieurs étapes...

1er TEMPS COLLECTIF : sélection par les jeunes eux-mêmes de l'échantillon d'entreprises à contacter

Les jeunes auront comme point commun de faire partie des jeunes suivis par la Mission locale, sans être rattachés à un dispositif particulier (relevant par exemple d'un financement public). Ils seront accompagnés par un.e chargé.e de projet , recruté.e spécifiquement pour cette mission.

Il est proposé de composer différents mini-groupes mêlant deux types de publics :

- ceux qui ont un projet très précis de poste et d'entreprises (et qui vont donc peut-être chercher à poser leur candidature dans les structures sélectionnées)
- ceux qui n'ont pas de projet professionnel.

Dans cette première phase, l'idée D'ENTREPRISE IDEALE servira de point de départ pour contacter les entreprises. L'identification collective des atouts par l'ensemble du groupe, dont les plus motivés, servira d'argumentaire pour demander à rencontrer le chef d'entreprise. Dès cette première étape, les échanges seront primordiaux : en cherchant à convaincre les autres, les jeunes pourront renforcer leur propre motivation. Reste à créer les conditions pour que les personnes ne se trouvent pas mises en concurrence pour les postes disponibles. Il sera donc proposé de mêler différentes fonctions dans un même mini-groupe. (ex : pour une entreprise dans l'agro-alimentaire : pourront être réunis ceux intéressés pour découvrir les postes d'ouvrier avec ceux intéressés par les postes de comptable ou de responsable qualité....)

Concernant les entreprises invitées à participer à la démarche, l'échantillon sera choisi par les jeunes eux-mêmes en intégrant :

- des entreprises locales identifiées comme étant en recherche de candidats (ayant ou non auprès des jeunes une bonne image de marque)
- des entreprises du territoire disposant d'emblée auprès des jeunes d'une image de prestige (mais qui ne disposent pas forcément d'emplois disponibles connus)

2ème TEMPS COLLECTIF: rencontre des jeunes avec les environnements de travail

Pour cette seconde phase, différents outils choisis par les jeunes et en accord avec les structures d'accueil pourront être utilisés : rencontre avec le chef d'entreprise, observation et visite des ateliers et/ou autres lieux, échanges avec les salariés... Cette phase servira à recueillir la matière nécessaire pour construire dans chaque mini-groupe, des portraits et une vidéo.

3ème TEMPS COLLECTIF débriefing des jeunes sur le choix des éléments à retenir dans les portraits et vidéos

Afin de rester dans une démarche résolument positive, le parti pris proposé ne sera que de retenir les points positifs permettant de dépeindre ce qui fait de chaque structure retenue, « UNE ENTREPRISE IDEALE ». Pour autant, les aspects repérés comme des éléments négatifs ne seront pas forcément mis à l'écart et non abordés. Le cas échéant, les jeunes pourront rechercher ensemble les moyens de transformer ce qui est perçu comme d'éventuels inconvénients

4ème TEMPS COLLECTIF : échanges avec le responsable d'entreprise sur le projet de vidéo et les propositions pour faire évoluer les éléments perçus comme négatifs

5ème TEMPS COLLECTIF : réalisation et montage de la vidéo

6ème TEMPS COLLECTIF : présentation de la vidéo par les jeunes au chef d'entreprise

7ème TEMPS COLLECTIF: présentation de la vidéo à d'autres jeunes suivis par la Mission locale n'ayant pas participé au groupe. L'objectif est ici que les participants aux mini-groupes deviennent des ambassadeurs auprès d'autres jeunes, des entreprises et métiers découverts.

8ème TEMPS COLLECTIF : communication et témoignages lors du « Forum des entreprises et des métiers 2016 » (7 et 8 octobre).

Pour éviter les risques de double financement sur la manifestation « Forum des entreprises et des métiers 2016 » qui sollicite elle-même des financements publics, l'aide éventuellement accordée par les fonds FEADER-LEADER pour le projet « MON ENTREPRISE IDEALE » ne portera pas sur ces deux journées des 7 et 8 octobre 2016.

TEMPS TRANSVERSAL INDIVIDUEL : offre de service

Le projet est avant tout imaginé comme un moyen pour les jeunes de découvrir des métiers et des entreprises. Il se situe donc très amont de l'accès à l'emploi. Reste que cette dimension d'accès à l'emploi sera prise en compte et fortement encouragée : à n'importe quel moment de la démarche, les jeunes (qu'ils aient ou non participé à la réalisation de la vidéo) pourront adresser une offre de service aux entreprises partenaires. Plutôt qu'une lettre classique de motivation, il sera recherché avec l'appui de la Mission locale, un moyen ou une méthode innovante pour se présenter à l'entreprise (exemples possibles : lettres individuelles « vous êtes MON ENTREPRISE IDEALE »).

3 - Présentation resumée du projet

L'objectif général du projet est de resserrer les liens des entreprises locales avec les jeunes en quête d'orientation et d'emploi. Plus précisément, une approche innovante est proposée autour de la recherche et construction conjointe de L'ENTREPRISE IDEALE. Toute la démarche sera pilotée par les jeunes eux-mêmes : sélection des entreprises, des outils, réalisation du projet collectif (portraits et vidéo), choix ou non de rédiger une offre de service. Les temps collectifs prévus seront pensés pour que chacun se nourrisse des idées des autres.

La demande d'aide financière au titre des fonds FEADER-LEADER se trouve justifiée par la dimension expérimentale : l'action est d'abord conçue comme une aide à l'orientation des jeunes et à l'activation d'une dynamique territoriale mobilisant les entreprises du pays de Fougères. La dimension d'accès à l'emploi va évidemment être recherchée mais elle n'est pas du tout garantie d'où le choix de sollicitation d'un financement au titre des fonds FEADER-LEADER plutôt qu'au titre par exemple du FSE.

4 - Localisation

Localisation géographique :

Fougères Communauté, Coglais Communauté, Louvigné Communauté, Antrain Communauté, Com'onze

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Pays

5 - Résultat attendu

Nombre de jeunes de la Mission locale participant directement aux mini-groupes : Objectif cible de 40 jeunes impliqués

Nombre d'entreprises partenaires : objectif cible de 8/9 entreprises impliquées

Nombre de structures participantes à la GPECT associées à l'action : objectif cible de 10

Nombre de Jeunes de la Mission locale participant au visionnage sans intégration aux mini-groupes : objectif cible de 80 autres jeunes

Nombre de témoignages de salariés en poste : objectif cible de 15

Nombre d'emplois directement créés par l'action : 0,5 ETP.

Il s'agit de l'emploi du ou de la chargé.e de projet créé spécifiquement par la Mission locale pour accompagner les jeunes dans la mise en œuvre de la démarche - emploi sous forme de CDD de 6 mois (nombre total d'heures : 803,5 heures)

ACTUALISATION DE LA FICHE-ACTION suite au second passage en CUP D'OPPORTUNITE le 24 avril 2017

Nombre d'emplois directement créés par l'action : 0,8 ETP.

Le porteur a fait évoluer les conditions de réalisation du projet de la manière suivante :

- en allongeant le délai de réalisation de 6 mois à un an
- en choisissant de mettre à disposition 2 agents de son équipe (soit 0,5 + 0,3 ETP) plutôt que de procéder à un recrutement externe

Autres indicateurs :

Nombre de périodes d'immersion dans les entreprises accomplies par les jeunes suite au projet : objectif-cible de 15

Nombre d'emplois générés par l'action : objectif cible de 5 (correspondant à l'objectif de signatures de contrats de travail dans les entreprises partenaires en lien avec l'expérimentation).

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
Date prévisionnelle début du projet	02/05/2017	ACTUALISATION DE LA FICHE-ACTION suite au second passage en CUP D'OPPORTUNITE le 24 avril 2017 : Lors du 1er passage en CUP d'opportunité le 11 juillet 2016, la date prévisionnelle de début de projet indiquée par le porteur était le 1er juillet 2016.
Date prévisionnelle fin du projet	30/04/2018	ACTUALISATION DE LA FICHE-ACTION suite au second passage en CUP D'OPPORTUNITE le 24 avril 2017 : Lors du 1er passage en CUP d'opportunité le 11 juillet 2016, la date prévisionnelle de fin de projet indiquée par le porteur était le 31 décembre 2016.

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

1 - COHERENCE

1 - Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER : innovation, multipartenariat, transférabilité

INNOVATION

L'initiative est conçue par la Mission locale : elle est unique au Pays de Fougères et en France.

MULTIPARTENARIAT

Structures qui participeront à l'élaboration ou la mise en œuvre du projet :

- les 8/9 entreprises locales choisies par les jeunes
- les 4 PAE
- le Réseau Information Jeunesse
- les 10 structures inscrites au groupe 3 GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) « faciliter les rapprochements des demandeurs d'emploi avec le monde de l'entreprise : organismes de formation, chambres consulaires, EcoSolidaireS, organisations professionnelles et syndicales

TRANSFERABILITE

L'action peut intéresser d'autres territoires à l'extérieur du Pays de Fougères puisqu'elle est :

- un outil de valorisation et de représentation de métiers mal connus
- un outil d'aide à l'orientation par les jeunes qui cherchent une voie professionnelle
- un outil de promotion d'une dynamique de territoire associant les entreprises et les jeunes

Elle sera donc proposée à « l'Association Régionale des Missions locales de Bretagne » ainsi qu'aux 17 Missions locales de Bretagne.

2 - Liens avec les démarches en cours du Pays et des Communautés de communes

Dans le cadre de la démarche GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) engagée par le Pays de Fougères, le projet sera présenté lors de la prochaine réunion du Groupe 3 « Faciliter les rapprochements des demandeurs d'emploi avec le monde de l'entreprise ». Il sera proposé que l'action constitue l'une des composantes du programme de travail suivi par ce groupe de travail.

2 - APPORTS

1 - Au regard de la fiche-action choisie

La fiche-action choisie est la fiche 10 « accroître l'intégration de la jeunesse au projet de territoire » – priorité 3 – Axe Services Collectifs essentiels : transition participative.

Cette fiche-action est prévue « pour les actions novatrices préparées et mises en œuvre directement par les 16-30 ans, en lien ou non avec une structure d'accompagnement ». C'est bien le cas dans le projet présenté. La Mission locale, par le recrutement d'une personne dédiée, épaulera les 16/25 ans dans toutes les démarches mais les choix seront établis par les jeunes eux-mêmes.

ATOUTS VISES POUR LES JEUNES

L'initiative est une aide pour :

- construire leur projet professionnel en modifiant leurs représentations sur certains métiers et en élargissant leur champ des possibles
- renforcer leurs liens au pays de Fougères (échanges avec d'autres jeunes et avec les entreprises locales),
- faciliter leur accès à l'emploi.

ATOUTS VISES POUR LES ENTREPRISES

Le projet est conçu pour :

- les ancrer dans le territoire (échanges avec les habitants, présentation de leurs activités)
- trouver les moyens de résoudre leurs éventuelles recherches de candidat sur des postes disponibles
- avoir un échange constructif avec les jeunes sur les conditions d'exercice des emplois

ATOUTS VISES POUR LE TERRITOIRE

Les enjeux sont nombreux. Il s'agit :

- d'associer jeunes et entreprises sur une action partagée
- de créer un vivier d'entreprises citoyennes, prêtes à se mobiliser sur les enjeux de l'emploi
- de donner l'occasion à la jeunesse du pays de Fougères, de s'exprimer et de montrer qu'elle peut être force de proposition

2 - Au regard des autres priorités de la stratégie LEADER

La priorité « Favoriser l'emploi et les activités économiques » et les 3 fiches-actions afférentes se trouvent concernées .

3 - PERENNITE

1 - Perspectives de reconduction du projet après le financement FEADER-LEADER

Le bilan qui aura lieu à l'issue du projet déterminera la reconduction ou non de l'initiative. A ce stade, la dimension expérimentale est trop forte pour définir les éventuels prolongements.

Une certitude existe néanmoins : l'initiative sera valorisée lors de différents temps forts sur l'orientation et l'emploi qui se déroulent à l'échelle du territoire : « le forum des entreprises et des métiers » (organisé par la CCI) , « les déjeuners de l'orientation » (mis en place par la Mission locale), le « mois de l'orientation et de la formation tout au long de la vie » (opération collective initiée par la Région, le Pays de Fougères, la MEEF du Pays de Vitré, la DIRECCTE). L'expérience a donc vocation à produire ses effets au-delà de la période de réalisation et à élargir son impact au-delà du cercle de jeunes directement mobilisés.

4 - BONUS

1 - Prise en compte ou non des 16-30 ans

L'action sera élaborée, construite et conduite par les jeunes 16/25 ans accompagnés par la Mission Locale. La mixité intergénérationnelle sera effective compte tenu des rencontres avec les entreprises locales (chefs d'entreprises et salariés de tous âges) et d'autres acteurs locaux pour témoigner de l'expérience. A titre indicatif, le programme prévu ouvre sur la perspective d'un minimum de 2 rendez-vous par jeune avec des plus de 30 ans.

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Non

Assujettissement à la TVA : Non

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
FRAIS SALARIAUX	32 000.00	85.33
FRAIS DE STRUCTURE (Forfait 15 % frais salariaux)	4 800.00	12.80
FRAIS DE DEPLACEMENT ET RESTAURATION	700.00	1.87
Total	37 500.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Autofinancement privé	7 500.00	20.00
Europe - FEADER - LEADER	30 000.00	80.00
Total	37 500.00	100.00

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 11/07/2016

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Explication / Commentaires :

RAPPEL - AVIS D'OPPORTUNITE DU 11 JUILLET 2016 (1er passage en CUP)

DECOMPTE DES VOIX DELIBERATIVES

- La Région Bretagne étant Autorité de Gestion, les Conseillers régionaux siégeant à ce titre au sein du CUP n'ont pas voix délibérative : Evelyne GAUTIER-LE BAIL est seule concernée.

- Joseph LEGRAND, représentant de la structure-maîtresse d'ouvrage et par ailleurs membre du CUP, a quitté la salle au moment des délibérations et votes.

- Autre information relative à la prévention des conflits d'intérêt : le maître d'ouvrage a fourni au Pays de Fougères, la liste des membres de son Bureau (instance exécutive) : aucun membre du CUP n'y figure. Le collègue "élus" du Conseil d'administration de la Mission locale est lui composé entre autres de Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL. En tant que Conseillère régionale, celle-ci ne dispose pas de voix délibérative au CUP pour l'examen des projets FEADER-LEADER. Le CA intègre aussi des représentants des 5 EPCI mais les élus communautaires désignés ne correspondent pas aux membres siégeant au CUP. Il s'agit d'autres personnes.

En début de présentation, il est demandé si d'autres représentants du CUP ont un lien particulier au projet. Aucun membre ne s'est déclaré.

Nombre de personnes présentes à ce CUP avec voix délibérative sur le projet : 13

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

Joseph LEGRAND, Directeur de la Mission locale du Pays de Fougères, est intervenu.

ANALYSE DE LA REGION

Pour éviter le risque de double financement, Evelyne GAUTIER-LE BAIL rappelle qu'en cas d'octroi de la subvention, les bénéficiaires ne devront pas relever d'un autre dispositif public. Elle souligne que cet élément figure bien dans la fiche-action produite par le porteur mais elle alerte sur le nécessaire respect du principe. Le maître d'ouvrage se montre tout à fait d'accord.

ECHANGES AVEC LE PORTEUR ET DELIBERATIONS - Points mis au débat et / ou atouts relevés (au regard de la grille d'aide à la sélection à la date du 11 juillet 2016)

1. COHERENCE DU PROJET

Sur le plan de l'innovation

La méthode communément adoptée pour ajuster l'offre et la demande de travail est de chercher à transformer la demande pour qu'elle s'adapte à l'offre (exemple : un candidat en quête d'orientation et d'emploi acquiert la formation qui lui manque pour pourvoir un emploi disponible). La formule ici recherchée veut impulser un mouvement double : 1. en amenant les jeunes à la découverte du tissu économique local mais aussi 2. en rapprochant les entreprises des préoccupations des jeunes. Le projet crée les conditions du dialogue. De la rencontre est attendue une dynamique de transformation :

- côté entreprises en cherchant par exemple à casser les représentations qui pourraient être négatives et agir sur les conditions qui pourraient rebuter les candidats ;
- côté jeunes en permettant d'affiner les souhaits d'orientation et par là-même les motivations.

La démarche ainsi explicitée par le porteur a suscité de nombreuses questions ...

- Le projet est-il suffisamment clair ? Conformément à la fiche-action 10, l'initiative sera construite par les jeunes eux-mêmes, mais un membre aurait souhaité en savoir plus sur le mode d'accompagnement proposé par la Mission Locale ainsi que sur les entreprises qui vont être contactées. Lors de la présentation, le maître d'ouvrage a cité plusieurs fois une structure alors que 8/9 sont annoncées dans un calendrier jugé très contraint.

- Le besoin local existe-t-il ? Plusieurs représentants du CUP et le porteur lui-même ont cherché à lister les aides à l'orientation actuellement proposées pour les scolaires et demandeurs d'emploi. Ont été cités : les initiatives des PAE visant à renforcer les liens avec les entreprises, la Garantie Jeunes, les stages d'immersion, l'Orientibus (camion du Conseil départemental), l'Unité mobile d'apprentissage destination plasturgie. Les témoignages se sont rejoints pour considérer qu'au niveau du territoire, l'existence de métiers en tension et les besoins d'accompagnement des jeunes en termes d'orientation viennent donner sens à l'action proposée.

- Quelles complémentarités seront établies entre ce projet et les autres dispositifs existants ? La Garantie Jeunes a été au centre des échanges. Le maître d'ouvrage a avancé les éléments suivants : les personnes qui seront directement

concernées par l'action ne relèveront pas d'un autre dispositif public comme celui de la Garantie Jeunes. Reste que les supports-vidéo qui seront réalisés seront mis à disposition. L'expérience a donc vocation à élargir son impact au-delà du cercle de jeunes directement mobilisés. Elle pourra constituer un appui aux autres prestations et événements. De même, le lien noué avec les entreprises dans le cadre du projet pourra permettre de renforcer la création d'un vivier d'entreprises prêtes à s'engager sur le territoire pour les autres actions favorisant l'orientation et l'emploi.

- La prise de risque est-elle réelle ? Certains membres répondent par l'affirmative et pour cette raison, ils proposent le recours à la subvention FEADER-LEADER au nom du droit à l'expérimentation. Un autre représentant estime que la nature du projet relève des fonctions classiques d'une Mission locale.

Sur le plan du multipartenariat et du lien avec la démarche-Pays GPECT

L'objectif visé par le porteur est l'implication de 8/9 entreprises locales qui seront sélectionnées par les jeunes eux-mêmes. Par ailleurs, différents partenaires relevant du groupe 3 GPEC-T (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences à l'échelle Territoriale) sont sur la voie d'être informés en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de l'opération, ce qui porte les structures associées à près de 20.

Sur le plan de la transférabilité

Les conditions de transférabilité notamment à l'échelle régionale sont prévues.

2. BENEFICES DE L'ACTION EN TERMES DE MOBILISATION CITOYENNE

Un membre du CUP exprime le fait que l'action sera une réussite si les objectifs visés sont bien atteints c'est-à-dire notamment :

- la mobilisation des 40 jeunes
- l'implication des 8/9 entreprises avec leurs responsables et salariés
- le respect du calendrier serré lié au forum des métiers et des entreprises

3. FINANCEMENT ET PERENNITE DE L'EXPERIENCE

Le choix de recours à d'autres pistes de financement a été évoqué, notamment l'hypothèse de sollicitation du FSE (Fonds Social Européen) à la place du FEADER-LEADER. Le porteur est informé d'un appel à projets en cours FSE mais il maintient son choix de demande d'une subvention FEADER pour les raisons suivantes :

- le droit à l'expérimentation permis par le programme LEADER. En l'état, il est très difficile de classer le projet : est-ce une initiative d'aide à l'orientation ? d'aide à l'emploi ?
- les conditions : le FSE requiert d'apporter une réponse à un appel à projets. Les responsables de la Mission locale du Pays de Fougères font le choix d'adresser un dossier pour une autre de leurs actions qui rentre pleinement dans les attendus. Il leur paraît risqué de présenter deux actions pour le même appel à projets ;
- les impacts en termes de financement : le FSE ne permet pas un financement au-delà de 50 % du montant total du projet ;
- le calendrier serré : le maître d'ouvrage souhaite établir un lien avec l'opération « Forum des métiers et des

entreprises » organisé les 7 et 8 octobre 2016 par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le recrutement est donc envisagé juste après le CUP pour un démarrage au plus vite.

Si le temps d'expérimentation venait à prouver les effets positifs de l'initiative, il pourrait être envisagé une sollicitation du FSE mais cette demande interviendrait dans un second temps et après LEADER. L'éventuel recours au FSE est donc pris en compte par la Mission locale mais comme une piste possible de reconduction.

REPLISSAGE COLLECTIF DE LA GRILLE D'AIDE A LA SELECTION FEADER-LEADER (grille en vigueur au 11 juillet 2016)

Points obtenus : 16 /20 - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER

Rappel - modalités de classification des projets présentés en CUP

- 16 points et plus - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER
- 10 à 15 points - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER
- 05 à 09 points - Note C : projet à impact modéré au regard de la stratégie locale LEADER
- moins de 5 points - Note D : projet à faible impact au regard de la stratégie locale LEADER

VOTES INDIVIDUELS A BULLETIN SECRET

Présents avec voix délibérative : 13

Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 13

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 12

Avis

favorable : 9 voix

défavorable : 3 voix

Décision à la majorité

AVIS COMMUN

Les membres du CUP du Pays de Fougères, Marches de Bretagne accordent au projet "MON ENTREPRISE IDEALE : approche innovante de découverte des emplois dans le pays de Fougères" :

UN AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE

Sous réserve de l'instruction réglementaire ultérieure par la Région et de l'éventuel adossement à un régime d'aide spécifique, le montant sollicité est de 11 680 euros au titre des fonds FEADER-LEADER.

Réserves à lever :

Pour ce projet, les membres du CUP décident de ne pas retenir de réserves.

AVIS D'OPPORTUNITE DU 24 AVRIL 2017 (second passage en CUP)

Date : 24/04/2017

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Europe - FEADER - LEADER : 30 000.00 EUR

Explication / Commentaires :

DÉCOMPTE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

Départs anticipés du CUP

- Bernard MARBOEUF a quitté le CUP à 19.40 : il n'a pas participé à la présentation du projet, aux délibérations et votes
- Evelyne GAUTIER-LE BAIL et Patrick CORDONNIER sont sortis de la salle à 19.45 : ils n'ont pas participé à l'intégralité de la présentation du projet, aux délibérations et aux votes
- Marie-Claire BOUCHER (membre invitée sans voix délibérative) et Louis PAUTREL sont partis à 19.50 : ils n'ont pas participé aux délibérations et votes

Prévention des conflits d'intérêt

Joseph LEGRAND, membre du CUP au titre de l'Association Intermédiaire du Pays de Fougères mais par ailleurs Directeur de la Mission locale et donc représentant de la structure Maîtresse d'ouvrage a quitté la salle au moment des délibérations et votes.

Dans la perspective de prévenir les conflits d'intérêt, le maître d'ouvrage a fourni au Pays de Fougères, la liste des membres de son Bureau (instance exécutive) et de son Conseil d'Administration . 2 nouvelles intercommunalités - Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne - viennent d'être créées au 1 er janvier 2017. Ces 2 EPCI sont nés de la fusion des 5 anciennes intercommunalités qui étaient toutes représentées au sein du CA de la Mission locale. A la date d'examen du projet, la Mission locale n'a pas connaissance de ses nouveaux membres : la désignation par ces 2 EPCI n'a pas encore eu lieu. C'est donc la liste des membres du bureau et du CA à la date du jour d'examen soit au 24 avril 2017 qui est prise en considération.

La liste fournie par la Mission Locale fait bien évidemment apparaître des noms et structures. Or, pour le décompte des voix délibératives, il a été tenu compte exclusivement de la liste nominative des membres et non de la liste des structures.

Deux raisons peuvent ici être mises en avant :

- le choix de l'entrée nominative correspond au Règlement intérieur du CUP du Pays de Fougères
- sur la base des personnes présentes au CUP le 24 avril 2017, le choix de l'entrée par structures aurait abouti au retrait des représentants des intercommunalités et de la Ville de Fougères soit 6 des 8 membres publics et de 2 membres privés (CFE-CGC et CCI) : la logique LEADER de co-décision Elus / Membres privés n'aurait alors pas pu être respectée.

La comparaison de la liste nominative des membres au CUP et de la liste du CA et Bureau de la Mission locale amène à la non-participation aux votes d'une seule personne : Evelyne GAUTIER- LE BAIL. La conseillère régionale, co-Présidente du CUP ne disposait de toute façon pas de voix délibérative pour cet examen de projet au titre des fonds européens.

En début de présentation, il est demandé si d'autres représentants du CUP ont un lien particulier au projet. Aucun membre ne s'est déclaré.

Récapitulatif

N'ont pas participé aux votes (en raison d'un départ anticipé ou au motif de la prévention des conflits d'intérêt) :
Pierrick CORDONNIER, Evelyne GAUTIER- LE BAIL, Joseph LEGRAND, Bernard MARBOEUF, Louis PAUTREL

Nombre de personnes présentes à ce CUP avec voix délibérative sur le projet : 12

SYNTHESE DES EVOLUTIONS APORTEES AU PROJET DEPUIS LE 1ER CUP D'OPPORTUNITE DU 11 JUILLET 2016

Intervention de Joseph LEGRAND, Directeur de la Mission locale

Le maître d'ouvrage rappelle que le projet a été une première fois examiné par le CUP du 11 juillet 2016.

Il émet un double souhait :

- faire état de l'avancée de l'opération
- proposer des évolutions.

Pour le moment, une seule vidéo a été réalisée avec l'entreprise EURAMOLD. Joseph LEGRAND explique que le tournage a eu lieu dans la perspective "d'être prêts pour le Forum des entreprises et des métiers" des 7 et 8 octobre 2016. La vidéo a effectivement été présentée au public pendant les 2 jours. Conformément à ce qui était prévu, il ne sera pas demandé de fonds FEADER- LEADER pour cette première vidéo, sachant que le Forum des entreprises et des métiers (pilotee par la CCI) a elle-même bénéficié de fonds publics.

Joseph LEGRAND invite à considérer cette première vidéo comme une " Version zéro" du projet. Elle ne marque pas le démarrage de l'action compte tenu de ses conditions très particulières de réalisation liées au Forum des entreprises et des métiers. Plus précisément, il est envisagé le démarrage effectif juste après avoir recueilli le second avis d'opportunité du CUP, au début du mois prochain. Reste que cette vidéo Version zéro constitue "un test très encourageant" :

- avec ses 250 vues à ce jour, elle a reçu "un accueil favorable" (notamment des entreprises) et a effectivement permis d'enclencher les contacts. Pour le moment, les entreprises ABERA, MONIN, SOTRAV, MONBANA, OTIMA, SFPI ont fait part de l'intérêt d'entrer dans la démarche et vont donc faire l'objet d'un portrait-métier ;
- il était prévu un recrutement externe : la vidéo Version zéro a été réalisée en combinant l'appui de deux membres de l'équipe de la Mission locale. Selon Joseph LEGRAND, ce duo a "donné totale satisfaction" car il apporte des compétences complémentaires qu'il serait difficile de trouver en une seule personne (animation, montage vidéo). Il est donc proposé de mettre à disposition sur une partie de leur temps ces deux salariés (avec remplacement sur les fonctions qu'ils occupaient auparavant à la Mission locale).
- plus globalement, cette première vidéo a permis de mieux prendre la mesure des conditions techniques de faisabilité : contacts préliminaires, implication des jeunes, analyse des postes, recueil des témoignages au sein de l'entreprise, traitement des informations, montage et diffusion exigent beaucoup de temps. Il est donc demandé de pouvoir allonger le calendrier de réalisation de 6 à 12 mois et de faire évoluer en conséquence le budget

Récapitulatif des souhaits d'évolution du projet :

- allongement du délai de réalisation : de 6 mois à un an (calendrier initial : 1er juillet 2016 - 31 décembre 2016 / Nouvelles échéances : 2 mai 2017 - 30 avril 2018)
- modification de l'ingénierie mobilisée : pas de recrutement externe mais proposition d'une mise à disposition de 2 agents de l'équipe (soit 0,5 + 0,3 ETP)

- évolution du budget (montant global : 37 500 € (à la place de 18 250 €) - subvention FEADER-LEADER : 30 000 € (à la place de 11 680 €))

VOTES INDIVIDUELS A BULLETIN SECRET

Le vote a porté sur le projet global c'est-à-dire à la fois sur :

- l'opération telle qu'elle a été présentée le 11 juillet 2016 et qui a abouti à un 1er avis d'opportunité
- les souhaits d'évolution présentés ce 24 avril 2017 par le porteur (en termes de calendrier, ingénierie mobilisée et plan de financement)

Présents avec voix délibérative : 12

Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Avis

favorable : 10 voix

défavorable : 2 voix

Décision à la majorité

AVIS COMMUN

Les membres du CUP du Pays de Fougères, Marches de Bretagne accordent au projet "MON ENTREPRISE IDEALE : approche innovante de découverte des emplois dans le pays de Fougères" et aux demandes d'évolutions présentées :

UN AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE

Un déplafonnement n'est pas demandé.

Sous réserve de l'instruction réglementaire ultérieure par la Région et de l'éventuel adossement à un régime d'aide spécifique, le montant sollicité est de 30 000 € au titre des fonds FEADER-LEADER.

Réserves à lever :

Pour ce projet, les membres du CUP décident de ne pas retenir de réserves.